BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2001/019589**
n°de gestion : **1987B02158**
n°SIREN : **335 146 312 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de LYON certifie avoir procédé le 12/10/2001 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

ENTRELEC SA société par actions simplifiée

20 rue Childebert 69002 Lyon -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :
décision de l'associé unique (2 exemplaires)

Concernant les évènements RCS suivants :
Modification relative aux dirigeants d'1 SARL ou Sté de capitaux.

Le mot "ORIGINAL" ci-dessus signifie que vous êtes en présence d'un original émanant du greffe

IMPRIMERIE NATIONALE SÉCURITÉ

ENTRELEC
Société par actions simplifiée au capital de 22 950 000 Euros
Siège social : 20, rue Childebert - 69002 LYON
335 146 312 R.C.S. LYON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE

DU 29 JUIN 2001

L'an deux mille un,
Le vingt-neuf juin,

La société ENTRELEC GROUP, société anonyme au capital de 19 335 612 Euros, dont le siège social est situé 20, rue Childebert - 69002 LYON, propriétaire de l'intégralité des actions composant le capital de la société ENTRELEC en sa qualité d'associée unique représentée par son Président du Conseil d'Administration Monsieur Max ABITBOL, a pris les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Démission du Président de la société.
- Nomination d'un nouveau Président de la société.

Il est rappelé que tous les documents et renseignements prévus par les dispositions légales et statutaires relatifs au droit de communication de l'associé unique, ont été envoyés ou ont été tenus à sa disposition, au siège social, dans les délais légaux.

L'associée unique prend successivement les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associée unique prend acte de la démission de Monsieur Pierre BAUER de ses fonctions de Président de la société effective à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide de nommer en qualité de Président non associé de la société en remplacement de Monsieur Pierre BAUER démissionnaire, Monsieur Max ABITBOL, demeurant 1, avenue du Président Wilson – 75116 PARIS.

Les fonctions de Président de Monsieur Max ABITBOL prennent effet à compter de ce jour pour une durée indéterminée.

Le Président représente la société à l'égard des tiers et est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, dans la limite de l'objet de la société et des pouvoirs conférés à l'associé unique.

Il ne percevra pas de rémunération dans l'exercice de ses fonctions. Il pourra, cependant, prétendre au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

Monsieur Max ABITBOL a déclaré accepter les fonctions de Président de la société et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

TROISIEME DECISION

L'associée unique confère tous pouvoirs au cabinet HSD ERSNT & YOUNG sis 113, boulevard Stalingrad - 69100 VILLEURBANNE ou au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de ses délibérations en vue de l'accomplissement des formalités de dépôt au greffe du tribunal de commerce.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associée unique.

Associée unique ENTRELEC GROUP
Représentée par Max ABITBOL

Max ABITBOL
(signature précédée de mention manuscrite : « *bon pour acceptation de fonctions de président* »)

Bon pour acceptation de fonctions de Président